

---

Adresse du comité de surveillance de Nyons qui félicite la Convention sur les triomphes de la République et envoie le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité de surveillance de Nyons qui félicite la Convention sur les triomphes de la République et envoie le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 115-116;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30297\\_t1\\_0115\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30297_t1_0115_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

doit être répandue, pour qu'elle serve d'exemple aux égoïstes qui, loin de fournir aux besoins de la Patrie, lui soustraient jusqu'aux objets qui leur sont devenus inutiles.

Arrête que mention civique de l'échange effectuée par le c<sup>n</sup> Larquier, sera faite dans les registres, et qu'extraits en seront envoyés à la Convention nationale, au Comité de salut public à la municipalité de Nîmes, à la Société populaire, et au citoyen Larquier; arrête en outre, que les 138 pièces d'Espagne, 100 jetons d'argent, et un écu allemand, qui sont entre les mains du citoyen Labrousse, seront de suite envoyés à la Monnaie à Montpellier, le tout conformément à l'arrêté du comité de salut public.

P.c.c. : LABROUSSE, PEYRE (secrét.)

## 22

Les citoyens de Saint-Aignan-le-Jaillard, annoncent à la Convention qu'ils ont envoyé au creuset national les hochets du fanatisme, et consacré leur temple à la Raison. Ils demandent ce même temple pour y tenir leurs séances et la permission de substituer le nom de Le Jaillard-sur-Lange à celui de Saint-Aignan.

Insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique, de division et des domaines (1).

## 23

Le comité de surveillance de La Rochelle annonce que le citoyen Bégaud, appelé ci-devant Roy, cultivateur de la commune de Mont-Roy, vient d'offrir un cavalier monté et équipé, et une somme de 200 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin ( ).

[La Rochelle, 7 vent. II] (3)

« Mandataires du Peuple,

Nous nous empressons de vous donner connaissance que le citoyen Bégaud, appelé ci-devant Roy, cultivateur de la commune de Monroi, district de La Rochelle, département de la Charente Inférieure vient d'offrir à la Société populaire de la Rochelle un cavalier, monté et équipé et une somme de 200 l. Puisse cet exemple stimuler les personnes aisées à consacrer leurs facultés pour la défense de la Patrie. S. et F. »

PARANT (républicain, secrét.), REGNAULT, L. GRAUDEAU (présid.), GANET père, PROVO, GUILLOT, FORAT, SUSBIELLET, BOURREUX.

## 24

Les membres du comité de surveillance de Nyons félicitent la Convention sur les triomphes de la République, et sur l'établissement

du gouvernement révolutionnaire; ils invitent la Convention à rester à son poste, et lui envoient le procès-verbal de la fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nyons, s. d.] (2)

« Législateurs,

Nous vous envoyons ci-joint un rapport de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon. Nous vous félicitons sur les triomphes de la République et sur l'établissement d'un gouvernement révolutionnaire. Législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que la Révolution soit assise sur des bases inébranlables. Le fanatisme a fait couler par torrents le sang des sans-culottes; écrasez-le jusqu'à ce qu'il n'en reste aucune trace. S. et F. »

CHIRON, J.F. ORANGE (présid.), C. ORANGE fils, BONFILS, BOURGEAUD, BARRILLON.

[Détails de la fête]

Aussitôt que la nouvelle de la prise de l'infâme Toulon fut parvenue à Nyons, les citoyens de cette commune se livrèrent aux transports de la joie la plus vive et la plus franche. Les rues furent illuminées, les farandoles, les danses et les chants patriotiques se prolongèrent, fort avant dans la nuit aux cris mille et mille fois répétés de Vive la République, Vivent les défenseurs, Vivent la Convention nationale et la Montagne; mais ce n'était pas assez pour les cœurs républicains de ces vrais sans culottes, ils brûlaient tous de célébrer un aussi grand triomphe par une fête plus brillante et plus pompeuse: le soir même, la société populaire et les autorités constituées en fixèrent le jour et les détails. Nous ne pouvons nous refuser de citer ici, un trait qui prouvera l'enthousiasme que cet heureux événement inspira aux citoyens de Nyons. La lettre qui leur annonçait la prise de Toulon n'étant pas officielle, trois sans culottes partirent dans la nuit et se rendirent à Orange, commune distante de 7 lieues (où l'on pouvait avoir des renseignements positifs pour s'assurer de la vérité du fait).

La fête fut annoncée par des salves d'artillerie. Jamais le jour ne fut aussi beau; il semblait que l'allégresse des citoyens s'était communiquée à tout ce qui les entourait, le ciel était sans nuage et les rayons du soleil plus brillants et plus purs qu'à l'ordinaire donnaient au pâle olivier une couleur plus foncée et plus vive.

Les citoyens se rendirent dans la salle des séances de la Société populaire, lieu indiqué pour le rassemblement. Le cortège en partit à 11 heures et parcourut les rues principales de la cité dans l'ordre suivant :

1. Détachemens de la garde nationale précédés d'un groupe de tambours.

2. La victoire représentée par une jeune citoyenne portée sur un char de triomphe, avec cette inscription: L'infâme Toulon est enlevé aux Tyrans; Il s'appellera Port de la Montagne. Les despotes de Londres, de Madrid et de Naples

(1) P.V., XXXIII, 49.

(2) P.V., XXXIII, 50. B<sup>n</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>); Mon., XIX, 642; J. Fr., n<sup>o</sup> 529.

(3) C. 294, pl. 980, p. 11.

(1) P.V., XXXIII, 50. B<sup>n</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C. 294, pl. 980, p. 12, 13.

étaient trainés après ce char ; on lisait ces mots sur leurs têtes : Tyrans audacieux, respectez les hommes libres.

3. Les vétérans venaient ensuite. Le plus âgé d'entr'eux porté sur un char républicain, était environné d'un groupe de jeunes citoyens qui lui prodiguait leurs soins et leurs caresses. Ce char avait cette inscription : Respect à la Vieillesse.

4. Les jeunes citoyens au dessous de 18 ans, suivaient immédiatement . Ils portaient cette devise : Nous suivrons nos frères.

5. La statue de la Liberté ornée de tous ses attributs était portée sur un palanquin, avec cette inscription : Je suis l'effroi des tyrans.

5. Les jeunes citoyennes vêtues de blanc, et ornées de guirlandes de fleurs, entrelacées de rubans tricolores marchaient après la statue de la Liberté, elles étaient suivies de leurs mères et elles chantaient des hymnes patriotiques. Une musique guerrière accompagnait leurs chants.

7. La Société populaire, le comité de surveillance, la commune et les autres autorités constituées venaient ensuite. Parmi les inscriptions qu'elles avaient adoptées, on distinguait celle-ci : Gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce que tous les ennemis de la Liberté soient anéantis. La gendarmerie à cheval fermait la marche.

Le cortège parcourut ainsi les principales places et rues de la cité : des fontaines de vin étaient placées sur son passage et fournissaient aux citoyens de quoi se désaltérer. Un peuple immense accouru de toutes les communes voisines pour participer à la joye des citoyens de la commune centrale, chef-lieu de district, mêlait ses acclamations à celle du cortège et le cri mille et mille fois répété de Vivent les vainqueurs de Toulon, Vive la République, la Convention nationale et la Montagne, retentirent jusqu'à la voûte des cieux. La joye la plus pure brillait sur tous les visages, elle était si fortement prononcée qu'elle avait effacé les rides des vieillards. Arrivé au pied de l'arbre de la Liberté, on chante son hymne et les citoyens Bertrand, Martiz et Craponne, prononcèrent des discours analogues à la circonstance.

Le cortège assista ensuite au brûlement d'un feu de joye d'où il se rendit, au lieu dont il était parti; là, fut servi un banquet civique et frugal, préparé par la simplicité, que l'amitié et la fraternité se donnaient et recevaient réciproquement ; au sortir du repas des citoyens rentrèrent pêle mêle dans la cité, ne formant par l'identité d'opinions, de sentimens et de vœux, qu'une même famille. Les rues étaient illuminées ; le son des instruments appelaient de nouveaux plaisirs, nos concitoyens s'y livrèrent, les uns exécutaient en plein air des farandoles, des rondes et d'autres danses montagnardes, tandis que d'autres, dans des appartemens figuraient des contredanses ; enfin la nuit allait faire place à l'aurore et chacun sentant enfin le besoin de repos, nos concitoyens prirent paisiblement le chemin de leurs toits rustiques, et on les entendait encore au moment d'y rentrer se dire en se quittant, Bon sommeil, voisins, dors bien mon frère, et s'écrier ensemble, Vivent les vainqueurs de Toulon, Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne.

**Les administrateurs du district d'Aix invitent la Convention à rester à son poste, et annoncent qu'ils envoient à la monnoie 141 marcs 7 gros d'argenterie provenant d'émigrés et d'un séminaire que les prêtres ont déserté. Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Aix-en-Provence, 16 plu. II] (2)

« Citoyens représentans,

Nous venons d'envoyer à la Monnaie 14 marcs 7 gros d'argenterie, provenant soit des émigrés, soit d'un séminaire que les prêtres ont déserté, le peuple ne les écoute plus. Ce métal consacré aux déffenseurs de la Liberté, n'eut jamais de plus brillante destination ; c'est la dépouille des traîtres, qui fournit aux besoins de nos guerriers.

Avec les mêmes métaux dont autrefois ils se servirent pour l'oppression de nos pères, avec cet or corrupteur dont ils empoisonnèrent les peuples, aujourd'hui la France République renverse leurs barbares projets, détruit leurs criminels efforts. Trop longtemps adorés par l'esclave, ces talismans séducteurs, à la faveur desquels rien ne fut insurmontable, servirent aux dépravateurs des principes sociaux, consolidèrent les bases de la tyrannie, jusques dans le cœur de l'enfant, que les barbares n'engendroient que pour nous laisser des maîtres.

Aujourd'hui leur destination est sacrée, et quoiqu'ils soient sans pouvoir sur les cœurs des François ils n'en servent pas moins à la honte des maîtres qui nous les donnèrent.

Peuple, tu fus condamné à les creuser dans les entrailles de la terre qui les engendra avec le venin digne de leur attrait corrupteur. ils n'osoient pas eux-mêmes aller les y arracher, c'est toi peuple, qu'ils condamnoient à ce fatal ouvrage, eh! par combien de victimes ! eh ! par combien d'exemples frappans la terre ne t'a-t-elle pas reproché ta servitude, et ne t'a pas averti que c'était l'instrument de ton oppression ?

Enfin les voila dans tes mains, tu les rendras sans-doute un jour à la terre qui te les donna avec tant de regret, rend-les, et tu n'as plus de maître, tu ne souffriras pas qu'à côté de ta vertu puisse survivre le venin qui en fut le fléau.

Mais tu balances ; eh bien ! souffre encore qu'on étale à tes yeux ces instrumens trompeurs dont le charlatanisme des prêtres se décora, permets qu'à tes regards indignés, l'on puisse offrir encore ces pompeux ornemens dont tes maîtres se prévalaient avec tant d'arrogance, eh ! sans-doute le seul aspect de ces objets hideux va rappeler dans ton souvenir la mémoire des forfaits qui partout les suivirent, et reculant d'horreur, tu vas avec une énergie encor plus salutaire, porter aux Rois des coups encor plus fameux.

Déjà ton cœur est électrisé par les foudroyans éclats du tonnerre que lance sur les rois frémissants, cette Convention sainte, dont les regards, du haut de la Montagne, où naquit

(1) P.V., XXXIII, 50. B<sup>tes</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 18 vent. (1<sup>or</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1181.

(2) C. 293, pl. 967, p. 20.